

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'URRUGNE**

En exercice : 29
Votants : 28
Absent : 1

L'an deux mille neuf

Le 14 décembre

18 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune d'URRUGNE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Odile de CORAL, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 décembre 2009

Présents : Mme Odile de CORAL, Maire, Mrs Francis GAVILAN, Beñat IRASTORZA, Mme Claire d'ELBEE, M. Pierre TETEVIDE, Mme Isabelle RAGOZIN, Mrs Martin TELLECHEA, Michel BERCETCHE, Pascal MARTIN, Melle Marie-Hélène GOYA, Mrs Michel LARRETICHE, Beñat EXPOSITO, Léon MARIN, Melle Valérie ANDIAZABAL, M. Jean TELLECHEA, Mmes Danièle DUFAU, Elisabeth PERY, Marie-Josée GOYA, M. Renaud LASSALLE, M. Philippe ARAMENDI, Dominique MELE, Mmes Annette ARAMBURU, Thérèse HALSOUET et M. Beñat ELIZONDO.

Pouvoirs :

Mme HACALA à Mme d'ELBEE

Mme CONNAN-GIACOMETTI à Melle ANDIAZABAL

Mme Isabelle LEBARS-FAURISSON à Mme RAGOZIN

Mme Isabelle ECHEVERRIA à M. Philippe ARAMENDI

Absent :

M. Didier PICOT.

M. Beñat EXPOSITO est désigné secrétaire de séance

OBJET : Régularisation sur budget annexe Parc Floral

Madame le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que l'instruction budgétaire et comptable M4 a été modifiée au 1^{er} janvier 2008, et qu'une des mesures portait sur la procédure de rattachement des ICNE (intérêts courus non échus de la dette).

L'impact de cette mesure n'a pas fait l'objet d'une correction sur les résultats de l'exercice 2008, aussi il convient d'en effectuer la régularisation sur 2009 comme suit :

Section investissement

Dépenses 001 déficit reporté + 2259.50

Recettes 021prélèvement sur la section de fonctionnement + 2259.50

Section de fonctionnement

Dépenses 023 prélèvement pour la section d'investissement + 2259.50

Recettes 774 subvention d'équilibre + 2259.50

Après avis favorable de la Commission des Finances du 4 décembre 2009, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité :

- PROCEDE aux décisions modificatives au Budget annexe Parc Floral.

Votes pour : 25

Contre : 3

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Certifié exécutoire par son envoi
en Sous-Préfecture :
Visé le :
Publié ou notifié le :